



Fondation
CHU
Sainte-
Justine

VOIR
GRAND

LES DONS PLANIFIÉS

Don de titres par une société de gestion

Si vous possédez une société de gestion, vous pourriez faire un don à la Fondation CHU Sainte-Justine de titres cotés en bourse avec une plus-value importante afin de contribuer davantage à la cause tout en dépensant moins.

Prenons l'exemple d'une société de gestion qui détient des titres cotés en bourse. Si la société de gestion souhaite faire un don à la Fondation CHU Sainte-Justine, cette société pourrait donner des titres cotés en bourse, plutôt que de faire un don en argent.

Le gain en capital découlant d'un don de titres cotés en bourse est exempté d'impôt pour la société de gestion. Lors d'un transfert hors un cadre de don, la société de gestion aurait payé un impôt d'environ 25 % sur la différence entre la valeur des titres lors du transfert et leur coût d'acquisition, ce qui correspond au gain en capital. Un don de titres cotés en bourse à la Fondation CHU Sainte-Justine permet non seulement d'exempter le gain en capital du paiement de l'impôt, mais également de bénéficier d'une bonification du compte de dividendes en capital (CDC). Le compte de dividendes en capital permet de verser à l'actionnaire des dividendes libres d'impôt personnel, sous certaines conditions et jusqu'à concurrence du solde disponible.

Votre société de gestion et vous-même pourrez donc bénéficier d'avantages fiscaux très intéressants.

UNE BONNE FORMULE...

- Si vous êtes propriétaire d'une société de gestion dégageant les revenus nécessaires pour qu'elle puisse bénéficier des avantages fiscaux.

VOS AVANTAGES

- Reçu fiscal pour don correspondant à la juste valeur marchande des titres donnés;
- Aucun impôt sur le gain en capital pour votre société de gestion à l'égard des titres donnés;
- Possibilité d'augmenter d'une somme équivalente au gain en capital le solde du compte de dividendes en capital pouvant permettre de verser des dividendes libres d'impôt;
- Possibilité d'apprécier de votre vivant l'impact de votre don.

LES ÉTAPES SUGGÉRÉES

Comme pour tout autre don de titres cotés en bourse, nous vous invitons à nous contacter et à consulter un professionnel pour optimiser les avantages fiscaux, puis à télécharger le formulaire de transfert sur notre site internet.

fondationstejustine.org/facons-de-donner/titres-cotes-bourse



LE SAVIEZ-VOUS ?

Votre société de gestion possède un compte de dividendes en capital (CDC) qui permet de verser aux actionnaires des dividendes libres d'impôt. Ce CDC est composé, entre autres, de la partie non imposable du gain en capital lors de la disposition d'actions.

L'impôt en main remboursable au titre de dividendes (IMRTD) permet à votre société de gestion de récupérer une partie des impôts payés par une société privée sur les revenus de placement lorsqu'un dividende est versé à un actionnaire.

EXEMPLE

Pour faciliter le calcul de cet exemple, le taux d'imposition personnel combiné des dividendes est arrondi à 40 %. Le taux d'imposition combiné fédéral et provincial de la société de gestion est arrondi à 50 % et celui du gain en capital, à 25 %. L'exemple ne tient pas compte du remboursement de l'IMRTD. La société de gestion possède les revenus imposables nécessaires pour lui permettre d'utiliser toutes les déductions fiscales pour don.

Madame Smith possède une société de gestion et souhaite faire un don de 50 000 \$ à la Fondation CHU Sainte-Justine. Sa société de gestion donne directement 1 000 actions cotées en bourse dont la valeur marchande unitaire s'établit à 50 \$, soit 50 000 \$ pour l'ensemble des actions, alors que leur coût d'acquisition unitaire s'établit à 20 \$, soit 20 000 \$ pour l'ensemble des actions. Au total, le gain en capital s'élève donc à 30 000 \$.

Valeur du don	50 000 \$
A) Valeur marchande des actions (50 \$ X 1 000 actions)	50 000 \$
B) Coût d'acquisition des actions (20 \$ X 1 000 actions)	20 000 \$
C) Gain en capital (50 000 \$ – 20 000 \$)	30 000 \$
D) Impôt sur le gain en capital pour la société de gestion	0 \$
E) Économie d'impôt pour la société de gestion : impôt normalement payable sur le gain en capital (25 % X 30 000 \$)	(7 500 \$)
F) Économie d'impôt pour la société de gestion : déduction pour don (50 % X 50 000 \$)	(25 000 \$)
G) Montant ajouté au solde du CDC correspondant au gain en capital non imposable (100 % X 30 000 \$)	30 000 \$
H) Avantage fiscal pour l'actionnaire : économie d'impôt potentielle sur les dividendes non imposables provenant de l'augmentation du CDC (40 % X 30 000 \$)	(12 000 \$)
I) Total des avantages fiscaux découlant du don (7 500 \$ + 25 000 \$ + 12 000 \$)	44 500 \$
Coût du don	5 500 \$



EXEMPLE (SUITE)



Société de gestion



DON D' ACTIONS

1000 actions X 50 \$ = **50 000 \$**

ÉCONOMIE D'IMPÔT DÉDUCTION POUR DON

50 % X 50 000 \$

ÉCONOMIE D'IMPÔT SUR LE GAIN EN CAPITAL

25 % X 30 000 \$



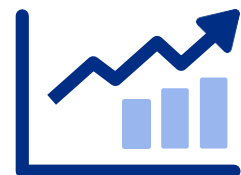
25 000 \$

7 500 \$

Économie potentielle de 12 000 \$ lors du versement de dividendes libres d'impôt, dont 6 000 \$ provenant de l'augmentation additionnelle du CDC grâce à l'exemption du gain en capital

Économie totale de 32 500 \$ pour la société de gestion découlant de la déduction pour don et de l'exemption d'impôt sur le gain en capital

Ce don permet à la société de gestion de bénéficier d'économies d'impôt de 32 500 \$ et à l'actionnaire de potentiellement bénéficier d'une économie d'impôt de 12 000 \$ lors du versement de dividendes libres d'impôt, dont 6 000 \$, soit 40 % X 15 000 \$, provenant de l'augmentation additionnelle du CDC grâce à l'exemption du gain en capital. Ces économies combinées représentent des avantages fiscaux pour don pouvant atteindre 44 500 \$ et un coût net du don pouvant atteindre 11 % (5 500 \$).



Une belle façon de soutenir Sainte-Justine

Créé en 1907 par Irma Levasseur, Justine Lacoste-Beaubien et de généreux donateurs, le CHU Sainte-Justine est aujourd'hui un centre de soins mère-enfant de réputation internationale et le deuxième centre de recherche pédiatrique au Canada. Pour la plupart d'entre nous, c'est aussi et avant tout l'hôpital de tous les Québécois.

La Fondation CHU Sainte-Justine perpétue la tradition philanthropique qui soutient le développement de l'institution depuis ses débuts. En organisant des collectes de fonds tout au long de l'année, elle contribue à offrir aux enfants et aux mères du Québec les meilleurs soins au monde.



VOUS ENVISAGEZ D'EFFECTUER UN DON DE TITRES COTÉS EN BOURSE PAR UNE SOCIÉTÉ DE GESTION ?

Contactez notre équipe des dons planifiés pour en parler en toute confidentialité.

Par téléphone : 514 345-4710

Sans frais : 1 888 235-DONS (3667)

Par courriel : donsplanifies@fondationstejustine.org

Fondation CHU Sainte-Justine
5757, avenue Decelles, bureau 500
Montréal (Québec) H3S 2C3
fondationstejustine.org



Organisme de bienfaisance enregistré sous le numéro 11892 1667 RR0001

La Fondation CHU Sainte-Justine ne prodigue aucun conseil financier ou juridique. Les illustrations sont données à titre d'exemples seulement et les montants et les taux mentionnés peuvent être sujets à changement. Nous vous invitons à consulter votre conseiller financier ou juridique pour vous assurer que l'option choisie tienne compte des particularités, ainsi que des dispositions juridiques ou fiscales applicables à votre situation.